

## LA DIRECTION DE L'AEFE TEMPORISE



H.D.F.  
INFO  
N° 9

*C'est ce qui ressort de cette réunion du CTP du 8 mars.*

*La situation n'avance sur aucun des problèmes qui préoccupent les personnels. Pire, la direction de l'AEFE en rajoute sur les bourses !*

*Le SNES s'est vu opposer un refus à sa demande de modification de l'instruction qui écarte de fait les fonctionnaires du droit aux bourses*

*La modification du décret sur le congé maladie est en panne, l'avantage familial en progrès, la réforme du décret en attente du plan stratégique et l'amélioration de la situation des recrutés locaux nulle part !*

*Même les personnels du siège ne sont pas entendus !*

*Cette situation de régression sociale impose de continuer l'action en mobilisant l'ensemble des personnels sur la nécessité d'agir en renforçant la position du SNES dans toutes les instances de l'AEFE.*

*Votez et faites voter SNES pour gagner des avancées sur la situation des personnels.*

*Paris, le 16 mars 2010*

### SOMMAIRE

Compte rendu SNES/FSU du CTP AEFE du 8 mars 2010

Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : <http://www.hdf.snes.edu>  
e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## Compte rendu SNES/FSU du CTP du 8 mars 2010

### Carte des emplois 2010-2011 (Phase 3)

#### • Secteur Maghreb, Afrique Subsaharienne

Burkina Faso, Ouagadougou (lycée Saint-Exupéry) : Ouverture d'un poste résident en Arts Plastiques pour un TNR.

Cameroun, Yaoundé (lycée Fustel de Coulanges) : Ouverture d'un poste d'expatrié gestionnaire.

Madagascar, Tananarive (lycée français) : Ouverture d'un poste d'expatrié pour un Proviseur Adjoint que l'Agence justifie par l'expansion du lycée et l'augmentation des effectifs.

Maroc, Casablanca (lycée Lyautey) : Un poste d'expatrié de Lettres est transformé en résident à l'occasion de la réintégration d'un collègue. Les deux postes d'agrégés qui devaient ouvrir pour la deuxième année de classe préparatoire scientifique sont fermés, l'agence ayant décidé de fermer cette section. Le SNES a demandé ce qui était prévu pour les collègues recrutés en 2009 quand la promotion d'élèves recrutés en 2009 aura achevé son cursus, en juin 2011. L'Agence a déclaré qu'elle serait attentive à la situation des collègues et a justifié cette fermeture par la position des autorités marocaines, l'analyse de l'IG, et le coût des travaux. Pour le SNES, ces arguments étaient connus avant l'ouverture.

Maroc, Casablanca, (collège Anatole France) : Fermeture d'un poste de résident administratif.

Maroc, Rabat (lycée Descartes) : Fermeture d'un poste de résident administratif (SASU).

L'Agence applique pour ces deux postes sa politique de fermeture des emplois non enseignants. Ils seront transformés en contrat local.

Tunisie, La Marsa (lycée Gustave Flaubert) : Ouverture d'un poste de résident en mathématiques.

Réouverture d'un poste de résident en philosophie qui n'avait pas été pourvu cette année suite à la démission tardive du candidat recruté l'an dernier.

Sénégal, Dakar (lycée Jean Mermoz) : Un poste de résident en lettres classiques est transformé en lettres modernes. La demande du CE de création de postes de résidents en histoire géographie n'est toujours pas à l'ordre du jour : l'Agence réfléchissant aux conséquences de l'éventuelle réduction de la base militaire de Dakar.

#### • Secteur Egypte - Levant - Corne de l'Afrique

Liban, Beyrouth (Grand lycée) : La transformation d'un poste de résident en Sciences Physiques en PE n'est pas souhaitée par le SNES car il ne restera qu'un seul détaché dans cette discipline en l'absence d'expatrié. Selon l'Agence cette transformation a reçu un avis favorable du CE de l'établissement.

#### • Secteur Europe

Allemagne Francfort-sur-le-Main Lycée français Victor Hugo

Ouverture de deux postes résidents en Education physique et sportive et en Lettres Modernes.

*Le snes demande une résidentialisation en SES, refusée jusqu'à présent car il manque une heure au service de la collègue. Suite à un échange où l'AEFE présente des arguments discutables, le snes demande un vote pour la création d'un support budgétaire en SES. Finalement, est voté à l'unanimité la création d'un poste de résident en Economie Gestion pour résidentialisation. Pour le SNES/FSU la défense des personnels au CTP n'est pas une déclaration d'intention !*

Allemagne Hambourg Lycée français Saint-Exupéry

Fermeture d'un poste d'expatrié en Lettres Classiques

Ouverture d'un poste d'expatrié en Lettres Classiques Enseignant Maître Formateur en Etablissement et d'un poste de résident en Lettres Modernes.

Bulgarie Sofia Lycée Victor Hugo

Ouverture d'un poste d'expatrié CPE.

Ce poste n'est pas passé en conseil d'établissement. L'AEFE explique que suite à une mission de l'agence, le responsable du secteur Europe a proposé la création d'un poste de CPE faisant fonction d'adjoint. Il précise que ce poste est nécessaire suite au départ à la retraite d'une recrutée locale et au vu des projets immobiliers du lycée.

Espagne Zamudio (Bilbao) Collège français de Bilbao

Ouverture d'un poste résident en Espagnol. Une résidentialisation attendue !

Espagne Malaga Lycée français

Fermeture d'un poste résident en Lettres Classiques car les effectifs baissent et un collègue a réintégré.

Italie Milan Lycée Stendhal

Fermeture du poste d'expatrié en Lettres Classiques

Ouverture d'un poste de résident en Lettres Classiques

L'AEFE confirme que ces points ont été présentés au CE, à Milan.

Norvège Oslo Lycée français René-Cassin

Fermeture d'un poste d'expatrié de Mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident de Mathématiques.

Il s'agit d'une démission d'un personnel. Le SNES/FSU obtient confirmation que ce poste sera à coût zéro pendant 3ans.

Royaume-Uni Londres Lycée français Charles-de-Gaulle

Fermeture d'un poste de résident administratif.

Serbie Belgrade Ecole française

Ouverture d'un poste Résident CPE. Il y a déjà une CPE en mission à Belgrade. Elle peut, bien sur, être candidate.

## Ukraine Kiev Collège français Anne de Kiev

Ouverture de postes de résidents en Anglais et Histoire/Géographie (C'est une résidentialisation.)

- Secteur Asie - Océan indien - Océanie.

### Bilan 3<sup>ème</sup> phase :

Fermetures : 0 expatrié / 0 résident

Ouvertures : 2 expatriés / 3 résidents

**Australie, Sydney** : ouverture d'un deuxième poste de résident en EPS lié au projet de création d'une section sportive

**Chine, Pékin** : création de deux postes d'expatriés agrégés CPGE en sciences physiques et mathématiques (coût nul pour l'Agence - expatriés non contingentés). Ces deux enseignants, rattachés administrativement au lycée français de Pékin, enseigneront à l'institut franco chinois d'énergie nucléaire.

**Malaisie, Kuala Lumpur** : ouverture d'un poste de résident gestionnaire comptable liée à la forte augmentation des effectifs du lycée

**Singapour** : ouverture d'un poste de résident en lettres classiques pour assurer l'enseignement en série L

- Carte des emplois AMERIQUE

**Brésil, Brasilia** : Ouverture d'un poste de résident en histoire géographie. L'Agence nous dit que le poste est créé suite au départ d'un recruté local. Très bien car cela correspond à un besoin mais après consultation de nos collègues sur place, nous apprenons qu'il s'agit d'une création sur mesure faite au dernier moment dont nul n'a pris connaissance sauf quelques initiés. Si le SNES approuve la création du poste, il dénonce, en revanche les conditions tardives de création du poste et le recrutement en dehors des procédures de publication qui sont la seule garantie de la plus grande transparence.

**Chili, Valparaiso** : Ouverture d'un poste de résident en sciences physiques. L'Agence explique que cette création est justifiée par la sous dotation de l'établissement en titulaires et par sa montée en homologation.

**Etats-Unis, Washington** : Suppression d'un poste d'expatrié en SES. L'accord de conventionnement signé entre l'Agence et l'établissement prévoit un nombre de 8 expatriés ce qui signifie une suppression et trois maintiens. Où l'on doit comprendre qu'on a sauvé trois expatriés pour en avoir perdu un seul. Et l'Agence de nous assurer qu'il n'y aura pas de problèmes de recrutement local car les collègues seront en détachement direct. C'est oublier deux choses. Cette nouvelle suppression vient s'ajouter à celle du poste de CPE et par ailleurs les collègues avaient souhaité que ce poste de SES où les besoins sont insuffisants soit transféré sur un poste de SVT. Mais on ne fait bien peu de cas, à l'Agence de la parole des personnels.

**Bilan pour la troisième phase 2010 2011 :**

**Expatriés** : Les effectifs augmentent à l'Agence mais les postes d'expatriés **enseignants** continuent d'être à la baisse. On n'en crée que deux alors qu'on en supprime 7. En revanche, l'agence crée trois postes d'encadrement. Le solde est de -2 expatriés.

### Situation des personnels du siège de l'AEFE (Nantes, Paris)

**Le SNES avait demandé que des réponses précises soient données en suivi du précédent CTP sur les questions suivantes pour les personnels du siège de Nantes et Paris**

- passage CDD en CDI, concours de recrutement, modèles de contrat, grilles de rémunération pour les contractuels, droit à la formation, oeuvres sociales MAEE...
- création d'une commission du CTP pour traiter des questions particulières relatives à toutes les catégories de personnels des sièges parisiens et nantais ;
- communication à ce CTP d'une « carte des emplois » comportant les nombres, catégories d'emplois ainsi que les fonctions affectées à ces emplois ;
- demande d'une consultation sur la mise en place d'une pointeuse avec charte des temps ;
- explications sur la gestion des personnels contractuels qui changent de service d'affectation, conséquences sur leurs contrats.

### **La direction de l'AEFE répond à nos demandes ...de la manière suivante !**

En premier lieu, vote sur un projet d'arrêté qui crée le compte épargne temps pour les agents contractuels de l'AEFE. Un bon point en attendant une mise en œuvre que nous espérons rapide !

Sous un titre pompeux, « mise en œuvre d'une instance de concertation interne au siège (émanation du CTP C) », il s'agit pour la direction d'exposer différentes solutions dont une qui consisterait à élire des représentants des personnels du siège pour une instance sans support réglementaire que Roger Ferrari, expert du SNES, qualifie d'instance « à la sauce maison ». Le SNES qui travaille avec le SUPMAE-FSU sur ces problèmes rappelle son attachement à la création d'un CTP spécifique et pour y parvenir à la création d'une commission au sein du CTP actuel. **La direction prend note !**

Sous le chapeau « possibilité de CDIisation des agents contractuels », la direction nous livre une analyse de la question et une perspective. **Mais sur le sujet qui intéresse les agents à savoir le nombre de CDIisation, les conditions et les échéances, pas de réponse !**

Dernière réponse, la mise en place du CHS, enfin dirons nous ! Avec une perspective de réunion le 21/04.

**Mais il manque des réponses !!!! La direction en a-t-elle pris note ?**

## Point sur l'avantage familial.

Le SNES/FSU rappelle que la situation ne peut plus durer. Nos collègues résidents sont fortement pénalisés et de nombreux pays se mobilisent, entre autre à travers des actions de non reversement des frais d'écologies. Nous en appelons à nouveau à la direction de l'AEFE qui se doit de respecter le texte stipulant que l'avantage familial doit être au moins égal au montant de la scolarité. L'AEFE évoque une possible sortie de crise qui consisterait en une mise à jour de l'arrêté sur les montants de l'avantage familial-le seul existant en date du 05 février 2008 concerne la période d'octobre 2007 à août 2008- et qui régulariserait les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010, sans toutefois régler la question du double prélèvement de la CSG/CRDS pour l'année 2008/2009 dont le règlement interviendrait à partir de la rentrée 2009. Le SNES/FSU prend bonne note de ce projet tout en précisant certains points. Les prélèvements sociaux sont injustes car les salaires des personnels sont prélevés de sommes (CSG/SRDS) qu'ils devront ensuite reverser en frais de scolarité. Si c'est le principe de rétroactivité qui pose problème, rappelons que celui-ci avait fini par être réglé sur un autre pan du dossier, en juin 2009, suite à la mobilisation des personnels. Par ailleurs, la difficulté d'aujourd'hui sur ce thème avait été annoncée dès le début par le SNES/FSU, qui n'avait alors pas été entendu par l'AEFE mais dont on reconnaît aujourd'hui qu'il avait raison. Nous considérons dans le même temps qu'une solution doit être trouvée d'urgence car les situations des personnels résidents sont souvent critiques, liées aux fortes augmentations des frais de scolarité dans les établissements. Rappelons également que sur place, les établissements pénalisent lourdement les personnels en augmentant, de façon parfois spectaculaire, les frais de première inscription qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant de l'avantage familial. Dernier point : Si une issue pour les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010 est attendue par tous, il est hors de question d'aborder la nouvelle rentrée sur les mêmes bases. L'AEFE devra aussi en tenir compte. Le SNES/FSU porte la voix des personnels et ni les uns ni les autres ne se contenteront de déclarations. La mobilisation, menée depuis le début par le SNES sur cette question, doit rester active et ne fléchira pas localement. Nous savons que c'est par elle que passera la solution à cette épineuse question.

- Suivi de CTP
- Modification du décret 2002-22 sur les congés maladie.

Le SNES exige depuis maintenant plusieurs années une modification du décret 2002-22 sur ce point entre autres. La question est systématiquement renvoyée aux calendes grecques par une Agence qui ne se soucie guère de cette question pourtant cruciale pour des collègues qui se retrouvent doublement pénalisés lorsque leur état de santé ne leur permet pas de poursuivre leurs activités. Comme pour d'autres sujets lors de ce CTP, l'Agence ne se donne même plus la peine de répondre mais se contente de bien noter. ...

- Modification de l'instruction sur les bourses scolaires...pour les fonctionnaires

Après avoir abordé le sujet à la dernière CNB mais sans vote sur la modification de l'instruction, le service des bourses a inséré dans le point 1.10 Prise en compte des autres aides à la scolarisation **les majorations familiales ou avantages familiaux**. Il s'agit d'une mesure anti-fonctionnaire et qui ne respecte pas les principes d'attribution des bourses qui ne reposent que sur les critères de revenus. Les tentatives d'explication du responsable du service des bourses ne sont pas recevables pour les personnels. Assimiler des éléments de rémunération à une aide à la scolarisation est faux et irrecevable. Et ce ne sont pas des affirmations péremptoires comme « cela se faisait avant » ou des raccourcis du genre « le niveau de ces prestations est fixé à partir du niveau des droits de scolarité » qui sont de nature à convaincre le SNES.

Encore une fois, la direction de l'AEFE prend note ! Et le SNES exige le retrait de l'ajout « **et des majorations familiales ou avantages familiaux perçus par les expatriés de l'état ou de ses établissements publics et des personnels résidents de l'AEFE** ».

*Il demande à tous les membres de la CNB représentant les usagers d'intervenir pour faire disparaître cet ajout et il appelle ses représentants en commission locale à ne pas en tenir compte.*

- Evolution des ISVL.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage » sur l'ISVL ! Que constater à ce jour ? L'arrêté ISVL en application au 1<sup>er</sup> février 2010 qui fait suite à l'arrêté des IE/IR de janvier 2010 ne comporte que très peu de bonnes surprises. Le SNES/FSU rappelle les limites des règles fixées pour les variations des ISVL, la nécessité d'une enveloppe budgétaire cohérente et de mises à niveau exceptionnelles, mais surtout la prise en compte de la réalité de terrain. Rappel est fait de la liste de pays où l'ISVL (et parfois l'IE) doit être adaptée et se trouver en prise avec la Vie Locale. Si nos sections sont de plus en plus nombreuses à constituer des dossiers sur l'ISVL, comme récemment l'Uruguay où les évolutions de taux de change entraînent une chute de 15% du pouvoir d'achat des collègues, c'est que l'ISVL ne remplit que très partiellement son rôle. D'autres pays, mobilisés, ont obtenu des avancées, certes insuffisantes mais qui montrent toute l'importance de l'action du SNES/FSU sur ce dossier, et surtout de l'action locale. Pour nous, l'action syndicale efficace part du terrain et se conduit avec nos collègues sur place. Ce sont eux qui donnent le sens du point ISVL dans la profession de foi FSU du CTP : pour une augmentation des niveaux des ISVL et des primes d'expatriation en adéquation avec le coût réel de la vie.

- Instructions restrictives sur l'abrogation de la circulaire 20207 du 3 décembre 2003 relative aux personnels résidents en âge de faire valoir leur droit à pension.

On se souvient sans doute qu'au cours du CTP de l'AEFE du 11 décembre 2009, les organisations

syndicales ont été informées de l'abrogation de la circulaire mentionnée. Pour l'Agence, « ce projet [allait] dans le sens d'une plus grande équité puisqu'il met[tait] fin à un système dérogatoire ». Or l'Agence nous informe maintenant que « pour 2010, les agents concernés dont le contrat borné arrive à échéance et souhaitant poursuivre doivent communiquer au chef d'établissement ainsi qu'au SCAC, une demande de prolongation de leur contrat. Un avis favorable ou défavorable doit être donné par le chef d'établissement et le SCAC. Cet avis est communiqué à l'agent. Toutes les demandes doivent être présentées en CCPLA. Pour les avis défavorables, une CCPLA doit se réunir le plus rapidement possible [...] »

Ainsi, loin de constituer une avancée, cette abrogation marque à notre avis un considérable recul. Jusqu'ici, l'Agence accordait aux personnels qui n'avaient pas acquis les annuités nécessaires pour une retraite à taux plein la possibilité de poursuivre leur activité. Désormais, l'Agence donnera ou non cette possibilité, mais selon des critères qui ne sont plus connus ! Nous condamnons fermement cette évolution qui peut mettre en péril même les collègues qui n'ont pas acquis leurs droits à une retraite à taux plein.

- Sur cotisation

Le SNES a dénoncé, dénonce et dénoncera l'interdiction faite par l'Agence aux résidents de surcotiser afin de garder une année entière de pension (liquidation et durée d'assurance) lorsqu'ils sont à temps partiel. Le SNES considère qu'il est inadmissible d'enlever ce droit aux collègues résidents dès lors qu'ils sont des fonctionnaires comme les autres. Le SNES a rappelé à de nombreuses reprises que ce droit était une compensation des effets notamment sur les femmes de la réforme régressive sur les retraites de 2003. Il a également exposé de nombreuses fois que les collègues entraînent dans le champ d'application du décret 2004-678 car ils relèvent du code des pensions civiles et militaires de retraite. L'Agence nous dit avoir interrogé le service des pensions qui objecte que l'emploi occupé ne conduit pas au code des pensions civiles et militaires de l'Etat. Nous ne voyons pas en quoi cet argument peut supprimer le droit accordé à tout fonctionnaire de surcotiser. Sur notre insistance l'Agence interrogera la Direction Générale des Finances Publiques. Le SNES sera attentif à la suite donnée à ce dossier.

- Maroc : cotisations sociales impayées.

L'Agence a reconnu sa responsabilité dans ce dossier ancien et cherche une solution qui règle le problème pour les collègues et qui soit libératoire pour elle.

Les collègues avaient été informés début 2009 qu'une proposition d'indemnisation allait leur être faite mais depuis, l'agence a changé de stratégie et elle cherche maintenant à régulariser les collègues concernés plutôt qu'à les dédommager. Une solution est annoncée pour les prochaines semaines.

Le SNES a fait remarquer que les cas semblables de l'Ambassade avaient commencé à être régularisés et a demandé que les collègues soient informés du changement de stratégie et de l'état d'avancement du dossier.

- Traitement en CCPL résident des candidatures des expatriés en fin de contrat ou dont le contrat a été transformé en résident.

Au Maroc, l'année dernière, des expatriés ont été écartés du recrutement des résidents. Pour cette année, l'agence avait indiqué dans la circulaire de rentrée qu'ils ne devaient pas bénéficier de priorité pour être recrutés comme résidents. Lors de ce CTP, elle a enfin précisé qu'ils ne devaient pas non plus être écartés et que cela s'appliquerait partout.

- Situations particulières

**Guinée :**

Situation des personnels: La situation des expatriés est réglée de diverses manières: certains seront affectés sur de nouveaux postes, plusieurs retournent à Conakry dès le 1<sup>er</sup> avril (dont le gestionnaire qui finit une mission intermédiaire) où ils encadreront les élèves restés sur place, quatre sont en fin de mission. S'agissant des résidents, ils ont été réintégrés au 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'établissement rouvrira ses portes en septembre 2010. Le Proviseur est déjà sur place. 509 élèves (sur 760) se sont déjà pré inscrits. Les résidents qui souhaitent revenir seront prioritaires. Quant à ceux qui souhaiteraient postuler pour un poste de résident dans un autre pays, les CPPL leur accorderont une priorité sur les autres résidents à recrutement différé. Pour les recrutés locaux, de nouveaux contrats, plus clairs, sont en cours d'élaboration.

**Haïti :**

L'établissement a ré ouvert au 1<sup>er</sup> mars avec environ 350 élèves (contre 709). Tous les expatriés sont retournés sur place. Les résidents bénéficieront de la même priorité que celle accordée aux collègues de Conakry. Une cellule d'aide psychologique est en fonction.

**Chili :**

A Concepcion, l'établissement a été partiellement touché. Le séisme s'étant produit durant les vacances scolaires, personne n'a été blessé. Actuellement on procède à un examen technique des structures. Tous les collègues sont sur place. Une équipe locale assure un soutien psychologique.

**Questions diverses**

- Koweït : Situation du lycée français et de ses personnels.

L'établissement sera déconventionné au 1<sup>er</sup> septembre. Un accord de partenariat est en cours. Le propriétaire a proposé à certains professeurs de les réembaucher avec un nouveau contrat assorti d'un détachement. L'Agence dit que cette proposition respecte les engagements pris.

Les collègues qui ne souhaitent pas rester pourront bénéficier d'une priorité (après les TNR) dans les établissements de la zone.

- Espagne, Madrid : contrats locaux des surveillants et réglementation.

Le SNES/FSU dénonce à nouveau la situation où des personnels sont mis en position de précarité. Il demande par ailleurs à l'AEFE qu'un rappel soit fait puisque localement l'administration ne respecte pas les règles AEFE concernant le passage obligé en CCPL pour les personnels de droit local des EGD.

- Espagne, Barcelone : difficultés locales, relations hiérarchiques, intimidation envers les personnels.

Malgré nos nombreuses interventions, la Direction de l'établissement continue à convoquer, menacer voir intimider des collègues qui en ont plus qu'assez de voir leur professionnalisme remis en cause à tout bout de champ. Là aussi, l'Agence prend note. Faudra-t-il des incidents plus sérieux pour qu'il y ait enfin des réactions à la hauteur ?

- Mexique : suivi de la carte des emplois 2010-2011

Le SNES a demandé une clarification sur les deux postes fermés. L'Agence répond que l'enseignant de physique appliquée avait son service en BTS en 2008-2009. La fermeture de la section de BTS et l'anticipation de la réforme du lycée justifient la fermeture du poste. Le secteur précise que l'agence ne se désintéresse pas de la section technologique, on la recalibre pour l'adapter aux effectifs. Cette section est bien dotée en poste de résidents, environ 25 dont pas loin de la moitié pourvus par des agrégés.

- Tunisie : Situation précaire des personnels de surveillance.

La situation est en voie de règlement : à partir de la rentrée 2010, tous les surveillants auront un contrat. Le SNES/FSU intervient également pour s'étonner que des personnels aient encore des contrats de 10 mois (au lieu de 12). Il y a des années déjà que l'AEFE nous affirme que ces situations sont régularisées partout. Pourquoi pas en Tunisie ?

- Sénégal : Retraite à 60 ans pour les contrats locaux.

La loi sénégalaise, imposant aux contrats locaux de prendre leur retraite à 60 ans, pénalise lourdement les collègues qui n'ont pas suffisamment d'annuités (dont certains TNR secrétaire de direction, infirmières, ...). L'Agence s'entretiendra de ce problème avec le Conseiller Culturel à l'occasion d'une prochaine visite sur place.

- Maroc : Heure d'information syndicale à Fès :

A l'occasion de la réunion d'information syndicale organisée par le SNES Maroc en février à Fès, le Principal a distribué à tous les collègues de l'établissement une note qui ne respecte pas le droit syndical sur de nombreux points. Le SNES Maroc s'en était expliqué avec le SCAC et avec le Principal et souhaite que l'Agence rappelle au chef d'établissement les règles d'organisation de ces réunions.

- Maroc : informations des commissaires paritaires.

Le SNES a déploré que les questions posées lors des CCPL n'obtiennent pas de réponses ou bien des réponses partielles ou différées. L'Agence en a pris note.

- Tunisie : Compensation pour la taxe d'entrée-sortie imposée aux franco-tunisiens.

L'Agence répond qu'aucune compensation n'est prévue.

- Sénégal : Convention franco-sénégalaise en matière de retraite.

L'affaire est suivie par le service juridique qui a bien identifié cette convention. Une évaluation est en cours par l'IPRES.

- Maroc : Expérience de dématérialisation des copies d'examen.

La directrice a souhaité organiser au Maroc une expérience sur des épreuves de type bac où les copies seraient scannées et accessibles sur un site pour que les correcteurs les corrigent sur leur ordinateur. Le SNES a fait part des réserves des collègues quant à cette expérience : sujet imposé par l'IPR en cours d'année qui n'est donc pas adapté à la progression de chacun et à ce que les collègues souhaitent évaluer, problèmes matériels et de santé (fatigue visuelle) liée à la lecture de copies manuscrites sur écran, inconvénients pour les élèves d'une correction de type bac sans annotations, ...

Ces réserves ont été enregistrées et la Directrice a indiqué qu'une telle expérience avait déjà été menée en France. Le SNES a demandé quelles conclusions en avaient été tirées.

L'Agence a également précisé que comme toute expérience, celle-ci se déroulerait sur la base du volontariat.

- République Dominicaine :

Suite à l'arrivée massive d'élèves venant d'Haïti, les collègues demandaient à l'agence de revenir sur les majorations de service pour faible effectif qui leur étaient appliquées depuis la rentrée.

Pour l'Agence, les VS sont établis, comme en France, selon les effectifs à la date du 15 octobre et on ne saurait les modifier au-delà de cette date.

- Djibouti : Fiscalisation des indemnités d'expatriation.

L'Agence prétend que les IE ne sont pas imposées localement à Djibouti. Le SNES affirme le contraire et demande que la TGE fournisse aux collègues un document qui ne fasse apparaître que les revenus imposables. Le responsable de secteur semble croire que cela est impossible. Le SNES sera vigilant sur la suite donnée à cette affaire.

- Madagascar : Conclusions de la mission de la Directrice à Madagascar, avenir du réseau.

La directrice de l'Agence, dont la mission à Madagascar s'est déroulée du 20 au 25 janvier dernier, a évoqué, sans nous fournir aucun détail, un

plan d'action triennal visant à rationaliser les moyens tout en faisant des économies (de postes ?). L'objectif de ce plan concerne la création d'un réseau structuré autour du lycée français de Tananarive et d'un premier cercle constitué par les 11 établissements conventionnés de l'île. Le SNES a questionné la directrice sur les conséquences de ce plan de rationalisation concernant la carte des emplois. Devant le flou des réponses apportées et devant l'inquiétude légitime des collègues, le SNES a demandé à ce que les organisations syndicales représentatives soient informées officiellement, dans les détails, des conclusions définitives de ce plan.

Le SNES est ensuite intervenu sur la situation de plus en plus précaire des recrutés locaux des établissements conventionnés, sur la baisse inquiétante de leur pouvoir d'achat, sur la disparité des grilles salariales ainsi que sur la non prise en compte de leur ancienneté lors d'une mutation interne au réseau malgache. La directrice a répondu que cet état de fait était lié à la situation financière inquiétante des établissements conventionnés mais n'a fait aucune proposition. Le SNES a rappelé qu'il existe sur place un coordonnateur du réseau des établissements français à Madagascar dont la fonction devrait l'amener à se pencher sur ces problèmes. Le coordonnateur a d'ailleurs réuni l'an dernier les présidents des APE ainsi que les responsables des comités de gestion. Quel a été le bilan de cette rencontre ? Aucune réponse. Ces problèmes ne pourront être réglés que localement en créant un véritable rapport de force au sein du réseau malgache.

- Espagne, Madrid : réponse de la Directrice au courrier du SNES/FSU sur les accusations portées envers le SNES au Lycée Français de Madrid. Des rappels des règles et recommandations de la mission de l'Inspection Générale ont été faites, ainsi qu'à un syndicat portant également des accusations contre le SNES/FSU. Les conclusions de la mission d'IG sont claires, elles doivent être respectées par tous.
- Pratique de l'inspection dans le réseau AEFÉ. La mission d'inspection est-elle compatible avec des interférences hiérarchiques ?

Le SNES/FSU rappelle l'importance de la mission d'inspection pour l'ensemble des collègues. Nous n'acceptons pas que des visites de recrutés locaux conduisent à des licenciements. Pour les détachés, nos collègues réclament l'objectivité de rigueur. Les inspections doivent se tenir dans un cadre défini et la confusion des genres avec la hiérarchie locale ou central n'y est pas acceptable dans la mesure où elle décrédibilise et fragilise de telles missions, auxquelles sont attachés nos collègues. L'Inspection Générale a par ailleurs été informée de cette situation.

- Mission d'inspection au Togo.

Le rôle de l'inspection telle que le SNES le conçoit n'est pas de se rendre dans un pays sur demande du chef d'établissement afin d'inciter les collègues à relever leur notation jugée trop basse par celui-ci. C'est pourtant ce qui s'est passé au Togo.

- Russie : sur profilage des postes de résidents par le chef d'établissement sans consultation du CE.

En Russie, contrairement aux indications données par l'Agence elle-même, le chef d'établissement non seulement, ne consulte pas le CE mais de surcroît profile les postes sans tenir compte des besoins de l'établissement. Encore une fois, l'Agence prend acte...

- Vietnam : environnement du nouveau lycée d'Ho Chi Minh Ville. Quelles solutions apportent l'AEFE ?

Le futur établissement doit s'installer sur un site proche d'un peloton d'exécution, de briqueteries hautement polluantes, d'un incinérateur de matières plastiques qui ne l'est pas moins et pour couronner le tout dans une zone difficile d'accès à cause des importants embouteillages quotidiens qu'elle connaît. La Directrice a écarté l'ouverture de l'établissement dans ce contexte mais n'a pas donné les critères précis qui pourrait conduire à une éventuelle ouverture. Nous attendons la suite...

- Hongrie et Réseau : politique de décision de calendrier scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

L'AEFE rappelle l'application des règles. L'IEN émet également un avis pour la zone. Un dossier à suivre / relancer dans un dialogue direct avec le service pédagogique.

- Passation des TPE dans le réseau.

Soyons clair, il n'est pas pensable que dans le réseau, les passations de TPE soient bricolées localement. Nous sommes dans le cadre d'un diplôme national. Comme pour les autres épreuves, les collègues convoqués doivent avoir des décharges de cours équivalentes et certainement pas des heures ajoutées dans la semaine qui vont au-delà de leur service hebdomadaire déjà complet. Ce ne sont pas des conditions dignes de l'AEFE ni à la hauteur de l'examen. Les SNES/FSU demande des réponses rapides et claires du service pédagogique sur ce point.

Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,  
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.  
RF/AD/HN/PS/LP